

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n°2024/05/14-14-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 14 mai 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu la délibération du Conseil d'administration n°2023/12/19-02 en date du 19 décembre 2023 relatif à la campagne d'emplois pour l'année 2024 – BIATSS, Enseignants et Enseignants-Chercheurs,
Vu l'avis du Conseil académique n°2024/04/05-02 relatif à l'additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs en date du 5 avril 2024,
Vu l'avis du Conseil social d'administration en date du 18 avril 2024,

Considérant que le recrutement d'un Maître de conférences en gestion, section 06, s'est avéré infructueux à l'Institut d'administration des entreprises,
Considérant que la Faculté de Sciences souhaite ouvrir au concours réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi un poste en section 69, Neurosciences, à compter du 1^{er} septembre 2024,
Considérant la création par le Ministère d'un poste de Maître de conférences en Sciences infirmières, section 92,
Considérant la nécessité pour l'Institut d'administration des entreprises de recruter un Professeur des universités supplémentaire,
Considérant que les postes sont à pourvoir au 1^{er} septembre 2024,
Considérant le caractère favorable des avis rendus par le Conseil académique et le Comité social d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE :

OBJET : Additif n°1 à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2024 / 2025

Article 1^{er} :

SE PRONONCE favorablement à la publication au fil de l'eau d'un poste de Maître de conférences en neurosciences, section 69, par la voie réservée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi destiné à la Faculté des Sciences.

Article 2 :

SE PRONONCE favorablement à la publication au fil de l'eau d'un poste de Maître de conférences en Sciences infirmières, section 92, destiné la Faculté des Sciences médicales et paramédicales.

Article 3 :

SE PRONONCE favorablement à la publication d'un poste au fil de l'eau de Professeurs des universités dans le cadre de la mutation en gestion, section 06, destiné à l'Institut d'administration des entreprises.

Article 4 :

La publication de chacun des postes précise que la prise de fonction sera effective au 1^{er} septembre 2024.

Article 5 :

Les caractéristiques relatives aux postes susmentionnés sont annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 20

Membres représentés : 12

Fait à Marseille le 14 mai 2024



Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université